

**Réunion du Conseil des études et de la vie universitaire  
du 16 avril 2008  
Élection de l'intuitu personae**

L'élection a lieu au scrutin à un tour à la majorité relative (article 10 des statuts de l'université) :

Nombre d'inscrits	37
Nombre de votants	35
Ne prend pas part au vote	3
Nombre de bulletins blancs ou nuls	4
M. François HUBERT	8
M. Joël BROUCH	20

- **M. Joël BROUCH est élu intuitu personae du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire.**

Fait à Pessac, le 16 avril 2008

Le Président,

SINGARAVÉLOU